

Répertoire national des certifications professionnelles
Concepteur(trice) de spectacles en structure de loisirs

Active

N° de fiche

RNCP9830

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 5

Code(s) NSF :

- 335t : Animation touristique et culturelle

- 323v : Production à caractère artistique : mise en scène

Formacode(s) :

- 45050 : Mise en scène spectacle

Date d'échéance de l'enregistrement : 04-01-2024

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
KLAXON ROUGE	49089646100020	-	-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Activités visées :

Le métier de Concepteur-trice de Spectacles en structure de loisirs

est la continuité du métier d'animateur loisirs tourisme et la première marche vers un poste à responsabilité. Le concepteur de spectacle en structure de loisirs est en lien direct avec le directeur de l'organisme, le chef de village ou le cadre responsable d'animation. Il (elle) connaît parfaitement l'animation touristique et maîtrise en plus, les outils techniques et artistiques (création de sketches, vidéo, mise en scène, chorégraphie.).

Ø Il-elle *crée des soirées et journées à thèmes, des spectacles dans le cadres de structures de loisirs, hôtel clubs ou villages de vacances, parcs de loisirs, évènementiel,) puis transmet cette création tant sur le plan artistique, logistique à l'équipe d'animation (sketchs, chorégraphies, chansons,) en charge de la clientèle.*

Ø Il-elle organise, avec le technicien son et lumière, la mise en œuvre technique d'un spectacle

Ø Il-elle coordonne et dirige toutes les activités de soirées et spectacles avec l'équipe d'animation en place.

Ø Il-elle dirige l'équipe d'animation dans le cadre de ses fonctions. Il-elle travaille en relation étroite avec le technicien son et lumière de la structure.

Le concepteur-trice de spectacles en structure de loisirs est également appelé(e) : responsable de soirées, régisseur chorégraphe, chorégraphe en hôtel-club.

Compétences attestées :

Les capacités attestées sont :

*Créer des spectacles sur les axes chorégraphiques, théâtraux, musicaux, scéniques

A/ Créer un spectacle original en maîtrisant tous les éléments artistiques.

· A1 –Créativité

- Pour différent public (adulte, enfant, thématique...)
- Adapter une histoire, un spectacle
- Ecrire un livret, un scénario
- Créer un spectacle

- **A2- Chorégraphie**

- Créer et transmettre une chorégraphie
- Choisir les musiques

- **A3 –Chant**

- Choisir des chansons selon un thème donné
- Trouver les bandes musicales adaptées au spectacle

- **A4- Expressions scéniques**

- Faire découvrir un texte
- Travailler un personnage

- **A5- Se produire en spectacle**

B /Diriger une équipe pour la création de spectacles en clubs ou villages de vacances

- **B1- Mettre en place un planning de répétitions**

- Organiser et coordonner le travail des animateurs et des techniciens

- **B2- Manager et gérer une répétition**

- Constater la cohérence de la distribution des rôles
- Analyser les conflits possibles
- Diriger l'ensemble du groupe

- **B3 -Mettre en scène**

- Déterminer le rôle de chacun et faire répéter un rôle

v C /Technique

C1 –Maquillage

- Maquillage à l'eau, cabaret et effets spéciaux

· C2- Costumerie

- Gérer une costumerie

- Coudre

- C3-Décor

- Créer un décor

· C4- vidéo

- Utiliser une caméra

- Monter une vidéo

· C5- Sonorisation

- Réaliser une bande son

- Monter un système simple de sonorisation

· C6 -Informer

- Réaliser une affiche

- Informer

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

Le métier s'exerce dans les villages de vacances (Touristra vacances,

MMV..) , les villages clubs (Marmara, Nouvelles Frontières...) l'hôtellerie de plein air (Siblu, Yellow villages..), les parcs de loisirs (Astérix, Disney..), les compagnies maritimes de croisières (Costa, P& O), les salles de spectacles.

Ces structures sont de tailles très variables puisque leur capacité d'accueil peut aller de 50 à plus de 3500 clients.

Le grand nombre d'établissement employeurs, la taille très variable des structures, les différences de clientèle permettent un grand choix de postes adaptés aux affinités particulières de chacun, dans le cadre de différentes conventions collectives :

CC 3061 Agence de voyages et de tourisme (Tours operators)

CC 3151 Tourisme social et familial

CC 3271 Hôtellerie de plein air

CC 3275 Parc de loisirs

Type d'emplois accessibles :

Responsable de soirées en structure touristique

Concepteur de spectacle

Chorégraphes

Animateur technicien du spectacle

Code(s) ROME :

- L1301 - Mise en scène de spectacles vivants

- L1101 - Animation musicale et scénique

Références juridiques des réglementations d'activité :

VOIES D'ACCÈS

Le cas échant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (Villages de vacances ou clubs de vacances) : soit 1 représentant des employeurs et 1 représentant des salariés 1 représentants de klaxon rouge
En contrat d'apprentissage	X		2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (Villages de vacances ou clubs de vacances) : soit 1 représentant des employeurs et 1 représentant des salariés 1 représentants de klaxon rouge
Après un parcours de formation continue	X		2 représentants des entreprises du secteur professionnel

			concerné (Villages de vacances ou clubs de vacances) : soit 1 représentant des employeurs et 1 représentant des salariés 1 représentants de klaxon rouge
En contrat de professionnalisation	X		2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (Villages de vacances ou clubs de vacances) : soit 1 représentant des employeurs et 1 représentant des salariés 1 représentants de klaxon rouge
Par candidature individuelle	X		2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (Villages de vacances ou clubs de vacances) : soit 1 représentant des employeurs et 1 représentant des salariés 1 représentants de klaxon rouge
Par expérience	X		2 représentants des entreprises du secteur professionnel

concerné (Villages de vacances ou clubs de vacances) : soit 1 représentant des employeurs et 1 représentant des salariés
1 représentants de klaxon rouge

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Aucune correspondance

BASE LÉGALE

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Arrêté du 12 juillet 2010 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2010 portant enregistrement au répertoire national des

certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé Concepteur de spectacles en structures de loisirs, avec effet au 22 juillet 2010, jusqu'au 22 juillet 2013.

Référence autres (passerelles...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	<p>Arrêté du 27 décembre 2018 publié au journal officiel du 04 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour 5 ans jusqu'au 4 janvier 2024.</p> <p>Arrêté du 20 janvier 2014 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Concepteur(trice) de spectacles en structure de loisirs" avec effet au 22 juillet 2013, jusqu'au 30 janvier 2019.</p>

Date du dernier Journal Officiel ou Bulletin Officiel : 04-01-2019

Date de décision	04-01-2019
Durée de l'enregistrement en années	5
Date d'échéance de l'enregistrement	04-01-2024

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

**Fiche au format antérieur au 01/01/2019
(<https://certifpro.francecompetences.fr/api/enregistrementDroit/downloadAncFormat/5288>)**